



Département des ressources humaines

Décision n°2024-139

Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de chef de projet Synopse à la direction ressources numériques

Réf. : 4.2.5

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article 332-8, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'à la direction des ressources numériques, un emploi de chef de projet Synopse va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

- Piloter la mise en œuvre de la plateforme de données partenariale :
- Organiser, coordonner et animer l'ensemble du projet (groupe projet et comité de suivi) en étant le garant du périmètre, du budget et du calendrier
- Définir la conception technique et rédiger les spécifications générales et détaillées
- Piloter l'appel d'offre
- Coordonner le déploiement de la solution et organiser la recette fonctionnelle
- Mettre en place les dispositifs garantissant le respect des engagements de service : documentation, support, réseaux de correspondants, maintenance, supervision, suivi des anomalies et des évolutions
- Coordonner les projets de renforcements de SI de Nantes Métropole adhérents à la plateforme de donnée
- Contribuer et participer aux instances SynOpse
- Contribuer à la mise en œuvre des cas d'usage
- Participer à la mise en œuvre des cas d'usage

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20240223-2024_139DEC-AU 1
Date de télétransmission : 26/02/2024
Date de réception préfecture : 26/02/2024

- Coordonner l'intégration des cas d'usage dans la plateforme de données partenariale
- Etre garant de la mise à disposition des données de Nantes Métropole pour les cas d'usage
- Assurer le suivi et la gestion de la vie de la plateforme partenariale : assurer les relations avec les éditeurs et partenaires associés aux projets

Décide,

Article 1 : L'emploi de chef de projet Synopse à la direction des ressources numériques est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des attachés, à savoir au minimum 678 et au maximum 826, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

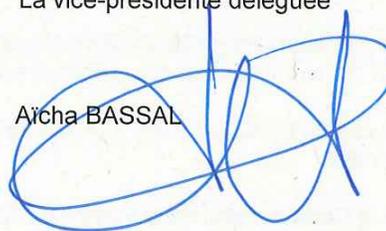
Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'établissement,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **23 FEV. 2024**

Pour la Présidente
La vice-présidente déléguée

Aicha BASSAL



mis en ligne le :

26 FEV. 2024